

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 307 TFE			
Ancien Code	PESP3B07	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEES3070		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas BEDYNEK (bedynekn@helha.be) Nathalie FASBENDER (fasbendern@helha.be) Anne MOINIL (moinila@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE contient 2 parties :

*Une partie **Méthodologie de la recherche** qui devrait permettre à l'étudiant de maîtriser le concept de Recherche-Action et la démarche de résolution de problèmes, d'appliquer pertinemment les contenus abordés dans le cadre des cours, d'opérationnaliser l'utilisation des outils d'analyse et de réflexion dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, de perfectionner et maîtriser des moyens d'expression et de communication, d'améliorer son style dans le cadre d'une production scientifique, de perfectionner et maîtriser des moyens d'expressions et de communication.

*Une partie **TFE** qui consiste d'une part en un rapport de recherche à propos d'un travail d'équipe depuis la prise en main commune par le stagiaire et l'équipe d'une question, jusqu'au moment où l'équipe la reprend en espérant avoir pu constater une amélioration et d'autre part en une soutenance orale qui démontre la maîtrise de son sujet, permet de justifier ses choix méthodologiques et de présenter résultats et conclusions...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**

- 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
- 1.2 Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société.
- 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
- 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
- 1.5 Faire valoir publiquement le métier ainsi que ses choix et démarches professionnels.
- 1.6 Utiliser les différents registres d'écrits et de communication professionnels.

Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**

- 2.1 Respecter les réglementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille.

- 2.2 Être conscient du mandat qui est le sien et l'explicitier si besoin
 - 2.3 Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des responsabilités.
 - 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.
 - 2.5 Comprendre et questionner avec d'autres (en particulier les collègues) les articulations complémentaires et parfois contradictoires existant entre les dimensions juridiques morales, déontologique du travail psycho-socio-éducatif afin de garantir une démarche respectueuse de l'éthique.
 - 2.6 Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes
- Compétence 3 **Être un acteur institutionnel et social engagé.**
- 3.1 Faire preuve d'indépendance et s'engager avec et pour les personnes dont il a la charge.
 - 3.2 Faire preuve d'indépendance et travailler et réfléchir en équipe et en réseau.
 - 3.3 Faire preuve d'indépendance et s'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active.
 - 3.4 Faire preuve d'indépendance et assumer son rôle social et politique.
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
- 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
 - 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
 - 4.3 Intégrer le principe d'incertitude dans l'intervention psycho-socio-éducative.
 - 4.4 Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques.
 - 4.5 Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche.
 - 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.
- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.**
- 5.1 Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité.
 - 5.2 Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif.
 - 5.3 Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations.
 - 5.4 Construire ses interventions en les inscrivant dans la durée et en tenant compte du travail.
 - 5.5 Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles.
- Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**
- 6.1 Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel.
 - 6.2 Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal...)
 - 6.3 Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte.
 - 6.4 Interagir dans le respect et la connaissance de lui-même et des autres.
 - 6.5 Permettre à travers l'échange que le vécu des personnes prenne sens pour elles.
 - 6.6 Utiliser les outils spécifiques à la relation psycho-éducative inscrits dans la proximité et la durée.

Acquis d'apprentissage visés

Pour la partie **Méthodologie** :

- être capable d'utiliser les concepts de la RA afin de mener une recherche;
- maîtriser des outils de recueil d'informations;
- être capable de structurer un écrit, de le mettre en forme selon des standards académiques.
- être capable de mener un exposé oral selon les attendus de la soutenance TFE

Pour la partie **TFE** :

- Travailler en équipe.
- Rechercher l'information théorique en pensant qu'il est important de se renseigner à propos du problème que l'on doit résoudre.
- Elaborer et mener un projet à partir d'un problème.
- Justifier le choix de ses actions, sachant qu'un professionnel doit pouvoir justifier ses actions concrètes.
- Rédiger un écrit qui amène à réfléchir sur sa pratique ainsi qu'à la communiquer.
- Communiquer oralement adéquatement pour présenter sa recherche

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP3B07A	Méthodologie de la recherche	60 h / 3 C
PESP3B07B	Travail de fin d'études	0 h / 12 C

Contenu

Cette UE contient 2 parties :

1/La partie **Méthodologie** :

*Théorie et application de la Recherche-Action

*Recueil de l'information

*Aspects formels du TFE

2/Le **TFE**

Une première partie consacrée à la recherche sur le terrain, cette partie structurant toute la démarche depuis la négociation de la question jusqu'à la démarche d'évaluation.

Une seconde partie de mise à distance, comprenant globalement les réflexions, différents apports et une mise en perspective.

Démarches d'apprentissage

La partie **Méthodologie** est présentée sous la forme de cours magistraux, alternant avec des exercices, permettant à l'étudiant de découvrir et d'apprendre à utiliser les concepts.

La partie **TFE** est rédigée par l'étudiant. Chaque étudiant se voit attribuer un "accompagnateur" de qui il peut solliciter aide et conseil dans la rédaction et la réflexion de ce travail d'une part, dans la présentation de ce travail d'autre part.

Lors de rencontres organisées au début du stage de chaque étudiant, un jury valide la question de recherche de celui-ci.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les professeurs encadrant la partie **Méthodologie** sont disponibles pour aider l'étudiant à maîtriser les divers outils présentés.

Chaque étudiant est accompagné par un membre de l'équipe enseignante pour répondre (s'il le demande) à des questions relatives au contenu ou à la forme du TFE.

L'ensemble de l'équipe enseignante peut répondre à des sollicitations de l'étudiant selon son domaine d'expertise.

Sources et références

Voir bibliographie distribuée par les enseignants

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports indispensables pour acquérir les compétences requises sont disponibles sur Connect'ED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Pour la partie **Méthodologie de la recherche**, durant le Q1 et le Q2, les étudiants sont amenés à réaliser différents exercices formatifs pour les contenus des différentes parties du cours de Méthodologie de la recherche : théorie, recueil d'informations et forme.

Le **TFE** représente la situation d'intégration de cette UE : chaque étudiant dépose un travail écrit présentant son analyse, selon le modèle de la RA, d'une problématique identifiée lors de son stage. Ce travail sera défendu oralement lors d'une soutenance au cours de la session du Q2.

La note finale du TFE est établie par un jury composé de l'accompagnateur TFE de l'étudiant ainsi que d'un ou deux lecteur(s) extérieur(s) (professionnels de terrain du secteur de l'éducation spécialisée).

En cas de non-validation du TFE lors de ce jury, l'étudiant est amené à retravailler son écrit et sa présentation pour un nouveau dépôt au Q3.

La note finale de l'UE est obtenue en réalisant une moyenne pondérée entre la note obtenue à la partie méthodologie (session du Q1) et la note obtenue lors de la présentation du TFE (cf dispositions complémentaires).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	20	Exm	80	Exm	100

Eve = Évaluation écrite, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

1/ Cours de méthodologie :

La maîtrise de la partie méthodologie est un prérequis pour la mise en œuvre du travail de recherche développé par l'étudiant lors de son stage TFE. Un examen est prévu avant le départ en stage des étudiants le 14/11.

La note finale de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée entre la note obtenue au TFE (12 ECTS) et celle des aspects méthodologiques (3 ECTS), sauf si le TFE obtient une note strictement inférieure à 10/20 auquel cas cette note deviendra la note finale de l'UE.

Au Q2 et/ou au Q3, si la note finale de l'UE est strictement inférieure à 10/20 : si le TFE a obtenu une note $>$ ou $=$ à 10/20 et que la partie méthodologie n'a pas été validée au Q2, seule la partie méthodologie doit être représentée. En cas de non-validation de l'UE, l'étudiant doit représenter uniquement les notes strictement inférieures à 10/20.

2/ Prise de contact avec l'accompagnateur et signature d'un contrat. Dépôt du contrat sur Connect'Ed.

Dès la désignation de son accompagnateur, l'étudiant est invité à prendre contact avec celui-ci afin de discuter de la mise en place de l'accompagnement TFE et à signer avec lui un contrat d'accompagnement (cf document type disponible sur la plateforme). Le contrat d'accompagnement est à déposer sur Connect'ed dans l'onglet de dépôt prévu à une échéance communiquée aux étudiants. Si à cette échéance, aucun contrat n'a été déposé, l'étudiant ne peut poursuivre le processus TFE et reçoit la note technique de 7/20.

3/Mini-jury :

Dans les premières semaines du stage, les étudiants sont invités à une rencontre appelée « Mini-Jury ». L'objectif de cette rencontre est de formaliser une problématique qui sera à la base de la question de recherche que l'étudiant développera dans son TFE. Cette rencontre réunit l'étudiant, son accompagnateur TFE et un membre du Copil pédagogique de section. Cette rencontre dure environ 30 min. Si au terme de cette rencontre, aucune question de recherche n'a pu être définie, l'étudiant est invité à une seconde rencontre après être retourné sur son lieu de stage pour compléter sa réflexion en équipe. Avant le mini-jury, l'étudiant doit compléter un document préparatoire.

Un étudiant qui ne valide pas de question de recherche après 2 rencontres ne peut poursuivre le processus TFE et obtient la note technique de 7/20 à l'UE. Cette validation de question doit au maximum survenir à la 4^e semaine de stage.

4/Dépôts formels : TM + page de garde + Bibliographie

2 semaines avant le dépôt final du TFE, l'étudiant est invité à déposer 2 documents afin de confirmer son intention de dépôt. Une table des matières, une page de garde (respectant les normes académiques) ainsi qu'une bibliographie doivent être déposées sur la plateforme à une date communiquée aux étudiants. Si un étudiant ne dépose pas ces documents à l'échéance prévue alors le jury d'UE lui attribue une note technique de 7/20.

Pour le Q3 : les étudiants n'ayant pas répondu aux échéances dans les temps annoncés peuvent déposer leurs différents documents pour avoir accès à la seconde session.

Les principes d'évaluation ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

5. Cohérence pédagogique

Cette UE rassemble des activités d'apprentissage qui fournissent à l'étudiant des outils méthodologiques visant la rédaction et la présentation de son TFE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).